

DEC192598DR17

Décision portant nomination de M. Daniel Poher aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la Fédération de Recherche n°2424 intitulée Station Biologique de Roscoff dont la directrice est Mme Catherine Boyen ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 28/06/2019;

Considérant que M. Daniel Poher a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Bretagne Sud les 9, 10 et 11 mai et 6, 7 et 8 juin 2016.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Daniel Poher, assistant ingénieur et chef d'exploitation en maintenance des installations électriques, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff à compter du 01/01/2019.

M. Daniel Poher exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Daniel Poher est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

CNRS

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Parc Alcyone - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

www.dr17.cnrs.fr



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le

La Directrice de l'unité

Catherine Boyen

Visa du Président de Sorbonne
Université

Visa de la Déléguée Régionale du
CNRS

Jean Chambaz

Gabrielle Inguscio

